

DEMANDE DE RACCORDEMENT POUR UNE INSTALLATION DE PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE INJECTANT PAR ONDULEUR ET DE PUISSANCE DE RACCORDEMENT INFÉRIEURE OU ÉGALE À 36KVA, AU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION GERE PAR LA REGIE D'ÉLECTRICITE DE THONES



LA REGIE D'ÉLECTRICITE DE THONES

8 VOIE EUGENE FOURNIER-BIDOZ

74230 THONES

☎ 04 50 32 17 17

Création : Janvier 2018 V.6

Version : Février 2022 V.7

Nombre de pages : 9

• **Détail de la dernière mise à jour :**

- Réorganisation et clarification du document.
- Mise à jour selon les modalités de l'arrêté du 6 octobre 2021 (tarif d'obligation d'achat S21).

• **Documents associés et annexes :**

- Procédure de traitement des demandes de raccordement individuel en BT de puissance inférieure ou égale à 36 kVA, au réseau public de distribution géré par La Régie d'Électricité de Thônes (RET).
- Demande de raccordement individuel au réseau public de distribution BT géré par RET pour une nouvelle installation de consommation d'électricité de puissance inférieure ou égale à 36 kVA et d'une installation de production d'une puissance inférieure ou égale à 6 kVA par phase.
- Autorisations et mandats, dans le cadre des raccordements traités par RET et formulaires associés.
- Protection des installations de production raccordées au réseau public de distribution.

Résumé :

Ce document indique les différentes données administratives et techniques à fournir par un demandeur, dans le cadre d'une demande de raccordement d'une installation de production, en particulier de type photovoltaïque, injectant par onduleur sur le réseau public de distribution BT géré par RET et de puissance de raccordement inférieure à 36 kVA.

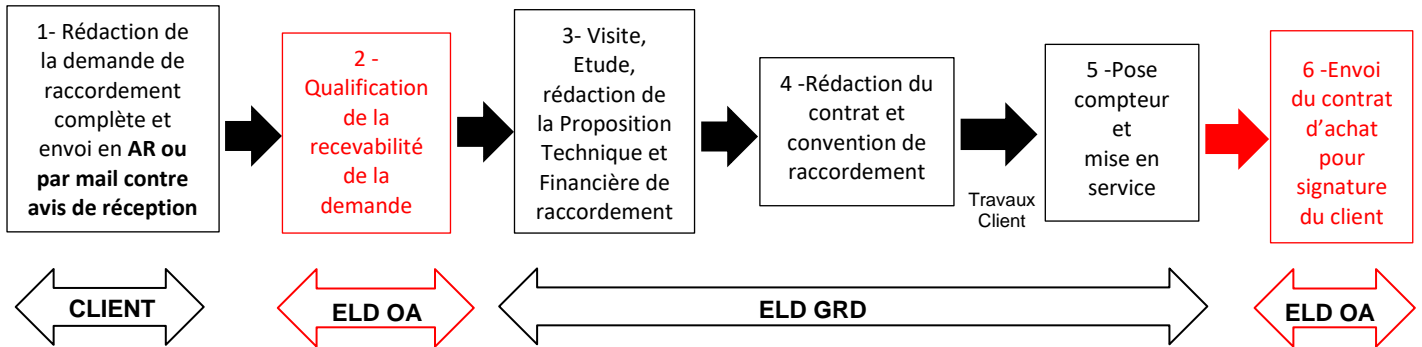
Dans le cas d'une installation de type photovoltaïque avec souhait de bénéficier de l'obligation d'achat, le formulaire fait également office de demande de contrat d'achat.

Le détail des pièces à joindre, ainsi qu'une aide à la saisie, sont fournis dans ce document.

Seules les pages 4 à 9 du formulaire, avec date et signature en page 6, 8 et 9, sont à retourner avec les pièces demandées.

Guide et mode d'emploi pour réaliser la demande de raccordement au réseau Basse Tension d'une installation photovoltaïque d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVA

Un producteur photovoltaïque qui souhaite raccorder son installation au réseau de la Régie d'Electricité de Thônes doit accomplir les formalités ci-dessous en 6 étapes. La 6^{ème} étape fait office de demande de contrat d'achat.



1- La demande complète de raccordement au réseau public de distribution de La Régie d'Electricité de Thônes et la **demande de Contrat d'Achat** est à adresser en Recommandé avec Accusé de Réception à :

LA REGIE D'ELECTRICITE DE THONES

8 VOIE EUGENE FOURNIER-BIDOZ

74230 THONES

☎ 04 50 32 17 17 ou par mail à guichet-raccordement@ret.fr

En y joignant OBLIGATOIREMENT :

- Le présent formulaire dûment complété et signé,
- Le certificat de conformité des onduleurs à la norme DIN VDE0126 en vigueur,
- La demande de contrat d'achat complétée (**Annexe 1 page 7**),
- La fiche fournie par le constructeur précisant les harmoniques en courant si puissance > 10 kVa,
- **La copie de la notification de l'autorisation d'urbanisme :**
 - **Décision accordant le permis de construire/ d'aménager / de rénovier**
 - **Pour les installations soumises à Déclaration Préalable, la copie du certificat de non-opposition (CNO) au projet délivré par la commune à l'issue du délai d'instruction**
- Un plan de masse,
- Un plan cadastral disponible sur le site www.cadastre.gouv.fr,
- Le titre de propriété du bâtiment d'implantation (*s'il existe*) ou de la parcelle (*si le bâtiment est à construire*) **OU** le contrat de mise à disposition de la toiture (*si le producteur n'est pas le propriétaire du bâtiment d'implantation*),
- Une/des photo(s) du comptage/tableau électrique avec l'emplacement de celui-ci,
- L'attestation certifiant que l'installateur dispose de qualification ou certification professionnelle pour la réalisation d'installations photovoltaïques qui corresponde au type d'installation réalisée et à la taille du chantier (*Un certificat attestant de la qualification ou de la certification professionnelle de l'installateur conformément aux dispositions de l'Annexe 5 de l'arrêté du 6 octobre 2021*).

Si le dossier le justifie, joindre également :

- Le certificat d'immatriculation au registre du commerce (KBIS), si la production photovoltaïque est exploitée par une société,
- L'attestation de mandat (**Annexe 2 page 9**), si la gestion totale ou partielle du dossier a été confiée à un tiers,
- Si un raccordement consommateur est prévu sur le site de production, joindre obligatoirement la demande complète de raccordement consommateur,
- Si les cas évoqués ci-dessus le rendent nécessaire, un schéma unifilaire (notamment batterie),
- L'attestation sur l'honneur de provenance de l'électricité, si l'installation dispose d'un dispositif de stockage,
- Si le cas le rend nécessaire, l'attestation d'architecte,
- Pour les installations respectant les critères d'étanchéité et d'intégration paysagère pour bénéficier de la prime « tuile », l'avis technique favorable du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB).

Les règles applicables à l'installation dont la puissance de raccordement est prédominante (installation de production ou de consommation la plus puissante) seront prise en compte pour déterminer à qui imputer les frais d'extension, notamment au producteur ou à la collectivité en charge de l'urbanisme.

SI L'UN DES DOCUMENTS OU L'UNE DES INFORMATIONS VENAIENT A MANQUER, LA DEMANDE NE POURRA ÊTRE RECEVABLE.

2 - Qualification de la recevabilité du dossier :

Les services RET vérifient la complétude documentaire du dossier, la cohérence du dossier, ainsi que les éléments déclarés. Cette phase peut donner lieu à des échanges afin de compléter le dossier ou répondre à des questions complémentaires. Dès validation, le dossier est envoyé à un chargé d'affaires RET pour étude du raccordement électrique. Certains éléments déclarés ne pourront être modifiés à l'issue de cette qualification.

3 - Rédaction et envoi de la Proposition Technique et Financière (PTF) :

La Proposition Technique et Financière (PTF) est établie après la réalisation d'une étude par nos services techniques. L'étude est conforme au barème de raccordement RET.

Le délai réglementaire de réalisation et d'envoi de la PTF débute à partir de la date de complétude du dossier.

Le délai maximum de réalisation de la PTF est de **6 semaines pour une installation de production inférieure ou égale à 36 kVA et d'un mois si l'installation est inférieure ou égale à 3 kVA (hors cas de nécessité d'extension de réseau).**

Le traitement d'une demande de modification nécessitant une reprise de l'étude est soumis à facturation selon le barème de raccordement du GRD.

4 - Rédaction et envoi du Contrat de Raccordement :

Pour une installation photovoltaïque ≤ à 36 kVA, une Convention de Raccordement, d'Accès au réseau et d'Exploitation (CRAE) est envoyée au producteur Elle devra nous être retournée dûment parafée et signée.

5 - Pose des compteurs et raccordement de l'installation :

Pour les installations photovoltaïques ≤ à 36 kVA, la pose et/ou la programmation du compteur Linky et son raccordement s'effectuent lorsque La Régie d'Electricité de Thônes aura :

- Réceptionné le CRAE signé par le producteur,
- Achevé les travaux de raccordement de l'installation productrice d'énergie (si nécessaire),
- Réceptionné le certificat de conformité de l'installation délivré par le CONSUEL,
- Réceptionné le paiement intégral des travaux de raccordement (si une PTF a été réalisée),

/!\ Le Producteur doit obligatoirement être titulaire (voir les Conditions Générales du CRAE) d'une assurance responsabilité civile couvrant tous les dommages corporels, matériels et immatériels susceptibles de survenir lors du fonctionnement de l'Installation de Production (elle doit clairement mentionner la présence d'une Installation de Production raccordée au RPD).

6 - Obtention du contrat d'achat :

Une fois la pose des compteurs effectuée, et uniquement dans ce cas, La Régie d'Electricité de Thônes rédige et envoie au Producteur deux exemplaires de son Contrat d'Achat d'électricité (un exemplaire à conserver par le producteur et un exemplaire à retourner paraphé et signé à La Régie d'Electricité de Thônes).

Si le Producteur choisit de vendre son électricité dans le cadre réglementé de l'Obligation d'Achat, l'Acheteur de l'électricité est obligatoirement La Régie d'Electricité de Thônes. Dans le cadre des missions de service public s'appliquant aux opérateurs historiques, La Régie d'Electricité de Thônes est ainsi tenue d'acheter, conformément à la réglementation, l'énergie produite par les installations de production photovoltaïques.

Le contrat d'achat est conclu pour une durée de vingt ans à compter de la date de mise en service de l'installation. La date de mise en service de l'installation correspond à la date de mise en service de son raccordement au réseau public de distribution.

REMARQUE :

Lorsqu'une demande de raccordement pour une installation productrice d'énergie est accompagnée par une demande de raccordement consommateur, les règles applicables à l'installation dont la puissance de raccordement est prédominante (installation de production ou de consommation la plus puissante) seront prises en compte pour déterminer à qui imputer les frais d'extension, notamment au producteur ou à la collectivité en charge de l'urbanisme.

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE POURRONT EN AUCUN CAS ÊTRE TRAITÉS

Fiche de collecte de renseignement à fournir

*Les champs du présent document marqués d'un * sont considérés par La Régie d'Electricité de Thônes comme obligatoires pour obtenir la complétude du dossier.*

Référence interne : N° d'affaire

DEMANDEUR	<input type="checkbox"/> Particulier <input type="checkbox"/> Professionnel <input type="checkbox"/> Collectivité
Nom, Prénom (si particulier) * Raison sociale (si professionnel) *	
N° de SIRET (si « professionnel/Société ») *	
Forme juridique*	
Type d'entreprise*	<input type="checkbox"/> ME <input type="checkbox"/> PME <input type="checkbox"/> ETI <input type="checkbox"/> GE
Secteur économique principal * (Niveau groupe 4 de la NACE)	
Nom de l'interlocuteur sur site*	
Adresse complète *	
Téléphones (mobile et fixe) *	/
Mail*	
<p>Le demandeur agit* : <input type="checkbox"/> Pour son propre compte <input type="checkbox"/> En tant que mandataire du propriétaire de l'installation désignée ci-dessous ↳ Si OUI, compléter l'onglet ci-dessous + Annexe 2 page 9</p>	
<p>Tier habilité *: (qui assure tout ou une partie du suivi de la demande de raccordement photovoltaïque)</p> <p>Type d'habilitation : <input type="checkbox"/> Autorisation <input type="checkbox"/> Mandat → Document à renseigner en page 9 du formulaire</p> <p>Si mandat, le demandeur autorise le tiers mandaté à* :</p> <p><input type="checkbox"/> Signer en son nom et pour son compte le formulaire de raccordement photovoltaïque. <input type="checkbox"/> Procéder en son nom aux règlements de la Proposition Technique et Financière (PTF).</p>	

INSTALLATEUR (qui réalise l'installation de production)
<p>L'installateur est* :</p> <p><input type="checkbox"/> Le Demandeur <input type="checkbox"/> Le Tiers habilité <input type="checkbox"/> Une entreprise</p> <p>↳ Préciser : Le nom de l'entreprise* :</p> <p>L'interlocuteur :</p> <p>☎* :</p> <p>Mail* :</p>

SITUATION GEOGRAPHIQUE DE L'INSTALLATION
<p>L'installation concerne* : <input type="checkbox"/> Un immeuble ou un collectif <input type="checkbox"/> Une habitation individuelle</p> <p>Nom du site et n° de SIRET (si professionnel*) :</p> <p>Adresse exacte* :</p> <p>Commune* :</p> <p>Parcelle (section et numéro)* :</p>

DATE ECHEANCE DU PROJET
<p>A titre indicatif, date souhaitée de mise en service :</p>

RACCORDEMENT ACTUEL AU RÉSEAU

Préciser si :

Oui, le site est actuellement raccordé au Réseau Public de Distribution pour un usage de consommation et c'est le titulaire du contrat correspondant qui sera le producteur.

Avec une puissance souscrite de* : KVA → Monophasé Triphasé

N° d'EDL * : (ce numéro se situe sur votre facture d'électricité).

Nom du titulaire * :

Non, (Le demandeur sans contrat de consommation ou construction neuve avec demande de consommation + production).

RENSEIGNER LES INFORMATIONS DU RACCORDEMENT ACTUEL (uniquement s'il s'agit d'un site individuel) :

L'installation est prévue sur le bâtiment actuellement desservi par ce contrat (**joindre une photo**)

Le branchement électrique du réseau existant est de type* : Aero-souterrain Souterrain

- Le compteur du branchement installé se trouve (**joindre une photo**) *:

- A l'intérieur du bâtiment
- Dans un coffret extérieur
- En extérieur sur le domaine public, hors coffret

- Le disjoncteur du branchement est installé (**joindre une photo**) *:

- Dans un coffret extérieur
- Sur un panneau à l'intérieur du bâtiment

- Un espace d'au moins 1m x 1m à proximité du panneau est disponible * : Oui Non

- Le panneau est dans un emplacement conforme à la NF C 14-100, dans une pièce ou un local autorisé* :

Oui Non

- Sans proximité d'eau, de chaleur ou de gaz* : Oui Non

La tranchée en domaine privé, la fourniture et la pose du fourreau (diamètre 90mm) seront réalisées par vos soins.

CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION DE PRODUCTION

EMPLACEMENT SOUHAITÉ DE L'EDL DE PRODUCTION :

Au plus près de l'installation photovoltaïque En limite de parcelle

Existence ou prévision d'un stockage d'énergie électrique* :

Type de stockage * : Véhicule électrique

Hydrogène

Batterie hors VE

Volant d'inertie

Autre (préciser) :

Nombre de groupes de stockage* :

Energie stockable* : kWh

Puissance max. installée en charge * : kW

Puissance max. installée en décharge* : KW

DESCRIPTION DES ONDULEURS ET DES PROTECTIONS :

↳ Si plusieurs onduleurs, **fournir un schéma électrique** de leur raccordement faisant apparaître toutes les phases du branchement.

Marque* : Modèle * : Nombre* : Puissance unitaire (VA)* :

Monophasé

Triphasé

La protection de découplage est* :

Intégrée aux onduleurs

ou

Assurée par un sectionneur automatique

↳ Joindre le procès-verbal d'essai délivré par un laboratoire

Assurée par une protection de type B1, dans ce cas préciser :

.....

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

Puissance de production installée* :kVA (Indiquer la valeur minimale entre puissance-crête totale des panneaux et somme des puissances nominales des onduleurs).

Puissance de raccordement en injection* :kVA (La puissance de raccordement en injection est définie par le demandeur comme la puissance maximale qu'il souhaite injecter ou pouvoir injecter au Réseau Public de Distribution ; Elle ne peut pas dépasser 6 kVA en monophasé).

Monophasé

↳ Uniquement si puissance ≤ à 6 kVA

Triphasé

↳ En cas de raccordement triphasé, indiquer la répartition de cette puissance sur chacune des trois phases :

Phase 1 * : Phase 2 * : Phase 3 * :

Le respect de la puissance de raccordement en injection est obtenu au moyen d'un dispositif de bridage ? *

Oui (Joindre l'attestation de bridage adéquate)

Non

↳ Bridage statique ↳ Bridage dynamique

La demande de raccordement est réalisée en vue* :

D'injecter la TOTALITE de la production.

D'injecter le SURPLUS de la production.

ADRESSE DE FACTURATION DU SOLDE DU RACCORDEMENT (si différent de l'adresse du demandeur) :

Autre adresse, préciser : Mme, M* :

Adresse* :

Code postal et commune* :

L'interlocuteur technique pour le site de production sera* :

Le producteur

Autre, préciser : Mme, M* :

Adresse* :

Code postal et commune* :

Téléphone(s)* :

Mail* :

REGLEMENT DU DEVIS* : (Le règlement du devis doit être effectué en totalité par une seule entité).

A la charge du client.

A la charge de l'installateur (ou mandataire).

AUTRE PROJET EN LIEN AVEC CETTE DEMANDE DE RACCORDEMENT :

Y a-t-il un autre projet en lien avec cette demande de raccordement* ?

Oui (préciser le N° du CRAE* : et le n° de contrat d'obligation d'achat* :

Non.

OBSERVATIONS, REMARQUES, COMPLEMENTS

.....

.....

Je demande une **OFFRE DE RACCORDEMENT** au Réseau Public de Distribution :

Oui

Non

Je demande une **Pré-Étude de raccordement** pour évaluer les coûts d'électrification de mon projet :

Oui (seulement si j'ai coché NON à l'offre de raccordement)

Non

Date : A : Nom/Entreprise :

SIGNATURE DU PRODUCTEUR :

SIGNATURE DU MANDATÉ :

La signature de cette demande vaut engagement.

ANNEXE 1 - DEMANDE DE CONTRAT D'ACHAT

(Selon les modalités de l'arrêté du 6 octobre 2021)

PRODUCTEUR	<input type="checkbox"/> Particulier <input type="checkbox"/> Professionnel <input type="checkbox"/> Collectivité
Nom, Prénom (si particulier) * : Raison sociale (si professionnel) * :	
Adresse complète* :	
Téléphones (mobile et fixe) * :	/
Mail* :	

Le producteur est le propriétaire du bâtiment d'implantation (existant) :

Oui Non, le nom du propriétaire du bâtiment.....

Le producteur sera le propriétaire du bâtiment d'implantation (à construire) :

Oui Non, le nom du propriétaire du bâtiment à l'achèvement.....

Conformément aux dispositions de l'**arrêté du 6 octobre 2021 tarif d'obligation d'achat S21** fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations utilisant l'énergie radiative du soleil, je demande à bénéficier d'un contrat d'achat pour l'installation décrite ci-après et vendre à La Régie d'Electricité de Thônes*:

- La **TOTALITE** de ma production d'électricité dans le cadre de l'obligation d'achat d'électricité
- Le **SURPLUS** de ma production après propre consommation

ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR uniquement s'il est une personne morale de droit privé.

Le producteur s'engage à ne pas être à la date de la demande :

- Une entreprise en difficulté au sens des Lignes directrices concernant les aides d'Etat au sauvetage et à la restructuration d'entreprises en difficulté autres que les établissements financiers en vigueur au moment de la demande complète de raccordement ;
- Faire l'objet d'une injonction de récupération non exécutée d'une aide d'État émise dans une décision antérieure de la Commission européenne déclarant une aide illégale et incompatible avec le marché commun.

Date : A : Nom/Prénom :
Signature :

DESCRIPTION TECHNIQUE DE MON INSTALLATION DE PRODUCTION

Adresse de l'installation*
----------------------------	-------

Dans le cadre du futur contrat d'achat, mon installation de production *:

En application du 3° de l'article D. 314-15 du Code de l'énergie, les installations utilisant l'énergie solaire photovoltaïque implantées sur bâtiment d'une puissance crête installée supérieure à 500 kilowatts ainsi que celles implantées au sol ne peuvent pas bénéficier de l'obligation d'achat selon l'arrêté du 6 octobre 2021.

- Respecte les critères généraux d'implantation uniquement
- Respecte les critères d'intégration paysagère, éligible la prime « tuile ».

Puissance Crête installée * :
..... KWC
(puissance solaire photovoltaïque)

Rappel : seules les Installations sur bâtiment, hangar ou ombrière sont éligibles à l'obligation d'achat

Ce projet est destiné à intégrer une opération d'autoconsommation collective : (Opération définie par l'article L.315-2 du code de l'énergie, depuis l'entrée en vigueur de l'arrêté du 6 octobre 2021, les producteurs de l'opération peuvent bénéficier du dispositif d'obligation d'achat.)

- Oui** - N° de dossier / Nom de cette opération :
- Non**

ANNEXE 2 :

**MANDAT SPECIAL DE REPRESENTATION D'UN SITE DE PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE, POUR
LE RACCORDEMENTS AU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE**

Entre les soussignés :

Nom, Prénom* :
Domicilié(e) à l'adresse suivante* :
Code postal et commune* :

Ou

La société (dénomination et forme sociale) * :
Représentée par M. et/ou Mme* :
Titre / fonction dûment habilité(e) à cet effet* :
Adresse* :

Ci-après désignée par « Le Mandant » d'une part,

Et

La société (dénomination et forme sociale) * :
Représentée par M. et/ou Mme* :
Titre / fonction dûment habilité(e) à cet effet* :
Adresse* :

Ci-après désignée par « Le Mandataire » d'autre part,

Le "Mandant" et le "Mandataire" peuvent être désignés individuellement par les termes "Partie" ou collectivement par le terme "Parties".

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Par le présent mandat spécial, le Mandant donne pouvoir au Mandataire et à lui seul d'effectuer, en son nom et pour son compte, les démarches nécessaires auprès de La Régie d'Electricité de Thônes, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité, sur la commune concernée par cette opération, pour le raccordement du site dont il est le maître d'ouvrage.

En considération de la présente autorisation, le Mandataire est autorisé à transmettre des informations confidentielles concernant le mandant (Demande à réaliser auprès des services compétents de La Régie d'Electricité de Thônes, conformément au décret n°2001-630 du 16 juillet 2001 modifié, relatif à la confidentialité des informations détenues par les gestionnaires de réseaux publics de transport ou de distribution d'électricité). Les seules informations communiquées concerneront uniquement celles à des fins utiles à l'étude et à la réalisation du raccordement du site dont le mandant est Maître d'ouvrage et dont l'identification et la description figurent au présent mandat, à l'exclusion de toute autre utilisation.

Nature et durée du mandat :

Le présent mandat spécial est donné pour le site mentionné sur le présent formulaire. Il prend effet à la date de sa signature. Il prend fin lors de la mise à disposition par La Régie d'Electricité de Thônes des ouvrages de raccordement de ce site.

Le Mandant (Nom, Prénom) Lieu, date et cachet éventuel	Le Mandataire (Nom, Prénom) Lieu, date et cachet

Si l'option "Mandatement" est retenue, les deux signatures sont obligatoires

Fait en deux exemplaires originaux, dont un est remis à chacune des Parties, qui reconnaît en avoir reçu communication.